Pictogrammes de danger :







GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 919-857-5 HYDROCARBURES, C9-C

Mentions de danger et informations additionnelles sur les H226 Liquide et vapeurs inflamm

H304 Peut être mortel en cas d'ir

H336 Peut provoquer somnolend

EUH066 L'exposition répétée peut p

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un

P102 Tenir hors de portée des e

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur

toute autre source d'inflam

P271 Utiliser seulement en plein

ZIRCONIUM

Informations sur les composants :

[2] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (0

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symp NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconscient

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air li Si la personne est inconsciente, la placer en position laté

surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu l' Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la res

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre duran

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il appara en milieu hospitalier.

- dioxyde de carbone (OO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE I

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection

Se référer aux mesures de protection énumérées dans le

Pour les non-secouristes

Eviter d'inhaler les vapeurs.

A cause des solvants organiques contenus dans le mélar

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le protection.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorb des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'e

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisati

6.4. Référence à d'autres rubriques

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ce

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de l Conserver a l'écart de foute source d'ignition - Ne pas fur Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de au dehors

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau id

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PRO

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec ef

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISO-ALCAN

Utilisation finale:

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL:

Voie d'exposition :

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de propour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements contact avec la peau.

En cas de fortes projections, porter des vêtements de pro éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièremer Après contact avec le produit, toutes les parties du corps

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respi Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrati respiratoire appropriés et agréés.

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s - A1 (Marron)

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIC

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimic Informations générales

- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le m pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du sy. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuv allergiques de contact et une absorption à travers l'épider Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la de coordination ou le vertige.

Ils peuvent également se manifester sous la forme de vio étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue ou des troub La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCA Par voie orale:

i i. i.z. weiange

Danger par aspiration :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Reche

CAS 97-53-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable q CAS 91-64-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable q CAS 1333-86-4 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être

CAS 128-37-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCA Toxicité pour les poissons :

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCA Biodégradation :

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISO-ALCAR Biodégradation :

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateu

| | | - | | • | / / |
|--|---------|--------|---------|--------|-----------|
| | ADR/RID | Classe | Code | Groupe | Etiquette |
| | | 3 | F1 | III | 3 |
| | IMDG | Classe | 2°Etiq | Groupe | QL |
| | | 3 | - | III | 5 L |
| | IATA | Classe | 2°Etiq. | Groupe | Passager |
| | | 3 | - | III | 355 |
| | | 3 | - | III | Y344 |

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses Pour les quantités exceptées de marchandises dangereu

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Aucune donnée n'est disponible.

Abréviations :

DNEL: Dose dérivée sans effet.

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

STEL : Short-term exposure limit TWA : Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandise

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous go

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS07: Point d'exclamation.

FIGHEDE PONNÉES DE SÉCURITÉ (RÈGLEME

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC: Substance of Very High Concern.